

fedém

fédération
démocratique
de la métallurgie
des mines
et des produits
chimiques (csd)

Votre régime de retraite



Régime à cotisations déterminées depuis 2008

La Fédération œuvre auprès de ses syndicats et membres depuis 75 ans dans le but de promouvoir et sauvegarder les droits et intérêts des travailleurs de l'industrie métallique, de l'industrie minière et des produits chimiques.

C'est toujours dans cet esprit qu'il fut décidé, en 2008, de mettre en place un régime de retraite à cotisations déterminées qui serait accessible à tous les membres des syndicats affiliés à la Fédération.

Ceci a permis de regrouper plusieurs régimes de retraite qui étaient administrés individuellement ou avec leur employeur et ainsi permettre de:

- ✓ Réduire les frais de gestion
- ✓ Concentrer l'expertise et les connaissances dans le domaine

Ainsi, lors de sa mise en place, il fut décidé que le Régime de retraite de la Fédération serait administré par les unités syndicales qui y participeraient.

En date du 31 décembre 2019, nous sommes à même de faire un bilan qui dépasse toutes nos attentes. À cette date, un total de 23 unités syndicales a adhéré au régime de retraite de la Fédération, ce qui représente plus de 1800 participants, faisant en sorte que l'actif du régime s'établisse actuellement à près de 50 millions de dollars et que les cotisations employés et employeurs représentent annuellement plus de 4 millions de dollars.

Frais de gestion

Un des avantages significatifs du Régime est le niveau historiquement bas des frais de gestion. En effet, les frais depuis 2012 ont été de 1% alors que les produits individuels vendus en institution financière ont généralement des frais supérieurs à 2%. Cet objectif du régime de retraite a un impact important sur l'accumulation de capital à la retraite.

ILLUSTRATION DE L'IMPACT DES FRAIS*

	PRODUIT INDIVIDUEL	RÉGIME DE RETRAITE DE LA FÉDÉM
Frais annuels estimés	2 %	1 %
Cotisations accumulées	286 000 \$	340 000 \$

* Rendement annuel brut de 6 %
Cotisations annuelles de 5 000 \$ pendant 30 ans

Par son fonctionnement, le régime de retraite permet au participant de se constituer lui-même son revenu de retraite, tout en n'ayant pas à s'occuper de sa gestion qui est assumée par le régime lui-même. De plus, les transferts de fonds du participant (REER) ainsi que les cotisations volontaires prélevées sur la paye sont acceptés. De ce fait, à son départ, à sa retraite ou à son décès, le régime remet au participant son épargne ainsi que les intérêts accumulés pendant la période de sa participation au régime.

Option de Prestations variables

L'option de prestations variables est disponible depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les membres prenant leur retraite du Régime.

Au moment de votre retraite, vous aviez auparavant le choix de transférer à **l'extérieur du Régime** la valeur totale de votre régime dans un compte de retraite immobilisé (CRI) ou un fonds de revenu viager (FRV) ou de l'utiliser pour l'achat d'une rente viagère. Dorénavant, les prestations variables s'ajoutent à ces options, vous permettant ainsi de **laisser vos droits dans le Régime** et de bénéficier de plusieurs avantages.

L'option de prestations variables vous permet de décaisser graduellement la valeur de votre régime de retraite. Aucun transfert vers un véhicule de retraite à l'extérieur du régime n'est effectué. En effet, une rente mensuelle vous sera versée à compter de votre retraite. C'est vous qui fixerez le montant de cette rente mensuelle à l'intérieur d'un minimum et d'un maximum prévu par la Loi.

COTISATIONS ACCUMULÉES	50M \$	75M \$	100M \$	200M \$
Âge de la retraite	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans
Rente viagère mensuelle				
Minimale	170 \$	250 \$	340 \$	670 \$
Maximale	300 \$	450 \$	600 \$	1200 \$



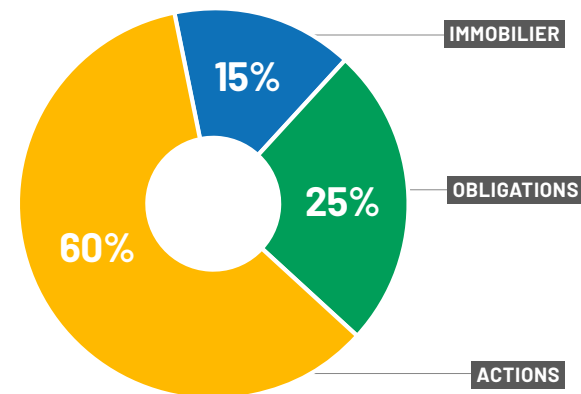


POLITIQUE DE PLACEMENT

FONDS RÉGULIER

- Décidé par le Comité de retraite
- Identique pour tous les participants
- Rendement élevé / risque raisonnable

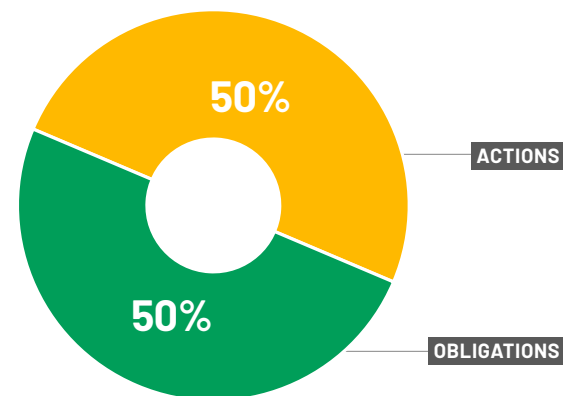
RENDEMENT DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	DEPUIS LE 31 JUILLET 2009
Régime FÉDÉM	7,9 %
Marché	7,8 %



FONDS MODÉRÉ

- Pour les participants âgés de 53 ans et plus, sur une base volontaire
- Vise un rendement intermédiaire entre le fonds régulier et le fond refuge

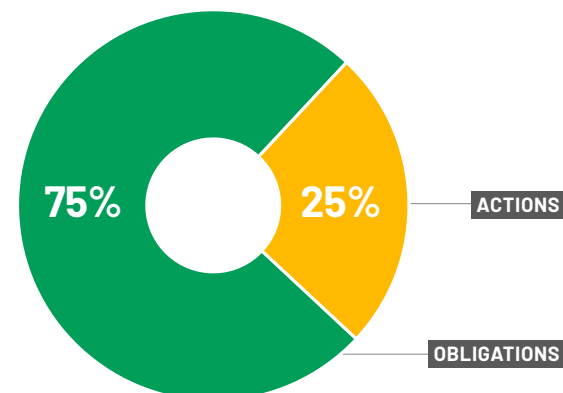
RENDEMENT DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	DEPUIS LE 31 AOÛT 2011
Régime FÉDÉM	4,7 %
Marché	7,1 %



FONDS REFUGE

- Pour les participants âgés de 57 ans et plus, sur une base volontaire
- Vise à réduire le risque

RENDEMENT DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	DEPUIS LE 30 JUIN 2012
Régime FÉDÉM	5,3 %
Marché	5,4 %



Retraite progressive

À compter de 55 ans, le participant dont le temps de travail est réduit en application d'une entente conclue avec l'employeur a droit, sur demande, au paiement en un seul versement d'une prestation permettant de couvrir une portion de la baisse de rémunération selon les règles prévues par la Loi.

Taux de cotisation

De plus, il revient à chaque unité syndicale, individuellement, de décider de son taux de cotisation (salariale et patronale).

L'employeur remet mensuellement à l'administrateur interne du régime les cotisations qu'il a retenues sur la paie des participants au régime de retraite de la fédém.

Les cotisations, rentes, remboursements ou autres prestations payables en vertu du régime sont incessibles et insaisissables sauf dans le cas d'une saisie pour dette alimentaire.

Le comité de retraite fait le choix de ses différents intervenants :

ADMINISTRATEUR INTERNE
FÉDÉM

GARDIEN DES VALEURS
FIDUCIE DESJARDINS

- Détient les placements du régime;
- Produit des rapports de gestion au Comité de retraite;
- Produit les états financiers.

ADMINISTRATEUR EXTERNE
LES SERVICES
ACTUARIELS SAI INC.

C'est une firme actuaire syndicale qui a pour rôle, entre autres, de:

- Maintenir la banque de données de tous les participants;
- Répartir les gains de placement entre tous les participants au prorata des cotisations;
- Fournir un accès aux participants à un site Internet mon.saiadnet.qc.ca;
- Produire les relevés annuels.

GESTIONNAIRE
LETKO BROSSEAU (actions)*,
ALPHA FIXE (obligations)
et UBS (immobilier)

- Investit au nom du régime les cotisations des participants selon la politique de placement;
- Produit des rapports de gestion au Comité de retraite;
- Conseiller en investissement : Les Services actuariels SAI inc.
- Conseille le Comité sur la politique de placement.

* Letko Brosseau gère uniquement les obligations des fonds modéré et refuge.

fédém
fédération
démocratique
de la métallurgie
des mines
et des produits
chimiques (csd)

990, avenue de Bourgogne,
bur. 600 Québec (Québec)
G1W 0E8

1 888 440-8892
ou 418 529-8892
regime@FEDEM.ca
www.FEDEM.ca